



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA NANTES-2025-2129545-MCF HCA cat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Histoire et cultures architecturales / Catégorie 1

Ref : 2025-2129545

Fonction publique

Fonction publique de
l'État

Employeur

École Nationale
Supérieure d'Architecture
de Nantes (ENSA Nantes)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de NANTES

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSA Nantes recrute une maîtresse ou un maître de conférences dans le champ Histoire et Cultures Architecturales.

Ses compétences lui permettront, selon les besoins de service et l'évolution du programme pédagogique, de :

- construire et dispenser des cours magistraux d'histoire de l'architecture et/ou de la ville, suivant une approche affirmée et renouvelée de l'historiographie (par exemple histoire de la construction et des techniques, histoire environnementale, histoire croisée ou transculturelle, histoire critique sous l'angle postcolonial ou encore histoire du patrimoine et des pratiques patrimoniales) ;
- encadrer des travaux dirigés d'analyse architecturale et urbaine, de méthodologie et d'initiation à la recherche ;
- assurer l'encadrement des travaux de recherche en master de la définition et problématisation du sujet à la rédaction du mémoire,
- proposer ou participer à un enseignement thématique visant l'articulation entre pédagogie et recherche en master.

Ses savoir-être lui permettront de :

- contribuer à la dynamique de restructuration et de développement des enseignements du champ HCA dans la perspective de la prochaine maquette pédagogique de l'ENSA Nantes ; établir un dialogue avec les enseignants des autres champs disciplinaires et s'inscrire dans le travail de groupe avec les équipes en places.

Sa participation est envisagée dans les enseignements suivants :

en cycle Licence :

- UE23 Histoire de l'architecture et de la ville de l'Antiquité au Moyen-Age (L1 - 22h CM)
- UE33 Introduction à l'histoire de la ville et de l'urbanisme (L2 – 16h CM)
- UE43 Voyage à Rome (L2 - 40h TD)
- UE53 Bibliographie critique (L3 - 24h TD)
- UE63 Retour vers le Futur (L3 - 19h TD)

en cycle Master :

- Co-organisation d'un séminaire d'encadrement de la recherche et d'écriture du mémoire en formation initiale et/ou continue ;

L'enseignant-chercheur (H/F) pourra proposer, dans la perspective de la réorganisation des domaines d'études (D.E.), une unité d'enseignement théorique (UET) développant un contenu spécialisé et approfondi, en lien avec ses propres thématiques de recherche.

Selon les besoins de service et ses compétences, la participation de l'enseignant-chercheur (H/F) à l'un des enseignements d'histoire en formation professionnelle continue ou à l'un des ateliers d'enseignement du projet d'architecture, en cycle licence et/ou en cycle master, pourra également être souhaitée.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Le ou la candidate témoignera d'une expérience confirmée d'enseignement d'histoire de l'architecture et/ou de la ville en Ensa et/ou à l'Université et présentera des références scientifiques solides, une production de recherche régulière et de qualité dans les champs de l'histoire de l'architecture, de la construction ou de l'urbanisme, et une participation active aux réseaux et aux programmes de recherche au niveau national ou international.

Le lauréat ou la lauréate rejoindra l'équipe du champ HCA, qui compte actuellement trois enseignants-chercheurs titulaires. Il est attendu qu'il/elle contribue significativement, par ses travaux de recherche et ses initiatives, au renouvellement du projet scientifique de l'équipe Crenau, ainsi qu'au développement de la recherche dans le champ de l'histoire de l'architecture au sein de l'ensa Nantes.

2 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Doctorat en histoire de l'architecture ou de l'art, en architecture ou en histoire.

Être titulaire du diplôme d'architecte en plus sera apprécié.

Éléments de candidature

Personne à contacter

sophie.clement@nantes.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés chaque année par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel

L'ensa Nantes est une des vingt-et-une écoles d'architecture sous tutelle des ministères culture et enseignement supérieur et recherche. Elle accueille plus de 1 000 étudiants et compte près de 140 personnels enseignants-chercheurs, administratifs, techniques et scientifiques et plus de 300 intervenants extérieurs.

En matière de recherche, l'Ensa est dotée d'un laboratoire, le CRENAU, au rayonnement national et international dont les thématiques s'articulent avec les enseignements de l'école et répondent aux enjeux sociétaux. S'y côtoient des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, historiens, plasticiens, philosophes. Il mène des recherches au croisement des sciences de l'homme et de la société et des sciences pour l'ingénieur. L'école bénéficie d'une visibilité

internationale avec un campus situé à l'île Maurice. L'Ensa est ouverte sur la ville et sur le monde. Elle est forte de nombreux partenariats et favorise pour les étudiants des temps de rencontres, d'échanges hors-les-murs. Elle soutient des collectifs et favorise les pratiques du « faire » et de la conception à l'échelle 1, les initiatives susceptibles de s'inscrire dans une trajectoire de découverte du milieu socio-professionnel et de la culture des architectes. L'Ensa Nantes est un établissement composante de l'EPE Nantes Université depuis le 1er janvier 2022 (1 université, 1 CHU, de 2 écoles culture, 1 d'ingénieurs, 1 IRT et l'INSERM)"

Identité pédagogique :

Outre les diplômes nationaux, l'Ensa Nantes délivre l'HMONP, un DPEA architecture navale, un DPEA Scénographe et deux doubles diplômes (architecte-ingénieur et architecte-urbaniste).

Présentation des activités scientifiques de l'école :

La politique de recherche est en cours de définition au sein du conseil pédagogique et scientifique (CPS) - recherche (équivalent CR).

Par ailleurs, l'activité scientifique de l'Ensa Nantes se situe essentiellement dans le CRENAU (Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités), en cours de restructuration. Il compte 72 membres dont 29 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 20 doctorants, 3 personnels d'appui et de soutien à la recherche (gestion, documentation, informatique), 20 associés. Les recherches du laboratoire sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions socioculturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles.

Le CRENAU est rattaché à deux écoles doctorales – l'ED Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales.